

Commune de Correns

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE
ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
ET
DU BUDGET PRIMITIF 2022

1. Le compte administratif 2021

BUDGET PRINCIPAL

2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Libellés						
Résultat reportés	0,00	69 318,41	0,00	369 190,95	0,00	438 509,36
Opérations de l'exercice	566 617,56	335 167,64	1 119 744,15	1 167 922,44	1 686 361,71	1 503 090,08
TOTAUX	566 617,56	404 486,05	1 119 744,15	1 537 113,39	1 686 361,71	1 941 599,44
Résultats de clôture	162 131,51	0,00	0,00	417 369,24	162 131,51	417 369,24
Restes à réaliser	106 285,74	227 110,10	0,00	0,00	106 285,74	227 110,10
TOTAUX CUMULES	268 417,25	227 110,10	0,00	417 369,24	268 417,25	644 479,34
Résultats définitifs	41 307,15	0,00	0,00	417 369,24	0,00	376 062,09

Le compte administratif 2021 se résume comme suit :

- L'excédent de fonctionnement constaté est de 417 369,24€
- Le déficit d'investissement constaté est de 41 307,15€

Il est proposé d'affecter à la section d'investissement, afin de combler son déficit, 41 307,15 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 au budget 2022

- L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2022 est de 376 062,09€

2. Le budget 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 voté par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La volonté du conseil municipal est :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette à un niveau acceptable budgétairement pas de nouvel emprunt.
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.
- De prendre en compte les répercussions économiques dues au conflit en Ukraine (hausse des carburants, de l'alimentation et des énergies).

I. La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement				
Code	Libellé	Budget 2021	ecart 2022/2021	Budget 2022
011	Charges à caractère général	332 252,04 €	92 566,53 €	424 818,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	706 758,55 €	- 28 733,55 €	678 025,00 €
014	Atténuations de produits	3 536,00 €	- 116,00 €	3 420,00 €
022	Dépenses imprévues	90 705,41 €	- 22 415,25 €	58 390,00 €
023	Virement à la section d'investissement	211 600,00 €	2 419,17 €	214 019,17 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 000,00 €	3 643,00 €	10 643,00 €
65	Autres charges de gestion courante	70 928,31 €	- 12 538,31 €	68 290,16 €
66	Charges financières	26 920,98 €	- 16 704,77 €	10 216,21 €
67	Charges exceptionnelles	3 579,94 €	- 3 179,94 €	400,00 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgéta	70 000,00 €	- 70 000,00 €	- €
Total dépenses de fonctionnement		1 523 281,23 €	- 55 059,12 €	1 468 222,11 €

En 2022 le budget de la section de fonctionnement s'élève à 1 468 222.11 €.

Les charges à caractère général (Energie, matières premières et fournitures) sont en hausse par rapport à l'exercice 2021. Par mesure de précaution, nous avons envisagé une augmentation de 40% sur les énergies et l'alimentation. Les services ont construit leur budget en étant particulièrement attentifs à leur consommation de fournitures.

Cette année encore nous avons prévu une enveloppe pour le conseil municipal des jeunes.

Les charges de personnel sont en baisse de 28 733,55€.

Les autres charges de gestion courantes : (Indemnités élus, contribution aux organismes de regroupement, subvention aux associations...) en baisse de 2638,15€.

Dépenses imprévues : 58 390€ qui constituent une réserve de fonctionnement

Virement à la section d'investissement : il est à noter que ce budget 2022 prévoit un virement à la section d'investissement d'un montant de 214 019,17€ .

Les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, périscolaire..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Recettes de fonctionnement				
Code	Libellé	Budget 2021	Ecart 2022/2021	Budget 2022
002	Résultat d'exploitation reporté	369 190,95	6871,14	376 062,09
013	Atténuations de charges	70 796,25 €	- 37 844,88 €	32 951,37 €
70	Produits des services, du domaine	115 309,10 €	- 33 993,00 €	81 316,10 €
73	Impôts et taxes	783 822,00 €	12 420,00 €	796 242,00 €
74	Dotations, subventions et participations	145 148,80 €	- 7 191,25 €	137 957,55 €
75	Autres produits de gestion courante	37 111,48 €	6 081,52 €	43 193,00 €
77	Produits exceptionnels	1 902,65 €	- 1 402,65 €	500,00 €
Total recettes de fonctionnement		1 523 281,23 €	- 55 059,12 €	1 468 222,11 €

Le volume total de la section de fonctionnement est de 1 468 222,11€

Le résultat reporté de 2021 est de 376 062.09€.

L'atténuation des charges (remboursement congé maladie) est en baisse de 37 844,88€ due à des congés de maladie de longue durée passés à demi traitement.

Les ventes de produits (location espace public, produits cantine) sont en baisse de 33 993,00€ en raison principalement de la crise sanitaire.

Les impôts et taxes

-La fiscalité. Le conseil municipal a décidé, dans le contexte sanitaire et géopolitique, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021.

A noter une augmentation de la dotation de solidarité communautaire.

II. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

-en recettes : quatre types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public).
- Les emprunts
- Le produit des cessions et ventes

Le volume total de la section d'investissement est de 840 732,31€

Les principales opérations d'investissement prévues sont :

Dépenses d'investissement				
Code	Libellé	Budget 2021	Ecart 2022/2021	Budget 2022
1000	FORET AGRICULTURE ECONOMIE	378 720,80	- 370 266,33	8 454,47
10002	ACQUISITION DE MATERIEL	126 230,10	- 78 927,23	47 302,87
10004	TVX BATIMENTS COMMUNAUX	119 028,38	- 25 491,40	93 536,98
1001	AMENAGEMENT DES CHEMINS / VOIRIE	308 618,28	- 79 164,34	229 453,94
1003	ACQUISITIONS FONCIERES	78 454,40	- 32 884,51	45 569,89
1004	MISE AUX NORMES	0,00	426,00	426,00
1005	AIDES AUX PARTICULIERS	3 000,00	0,00	3 000,00
2008	AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE	216 327,74	- 28 921,74	187 406,00
OPFI	Opération financière	156 011,84	69 570,32	225 582,16
Total Dépenses d'investissement		1 386 391,54	- 545 659,23	840 732,31
Recettes d'investissement				
Code	Libellé	2021	Ecart 2022 /2021	2022
1000	FORET AGRICULTURE ECONOMIE	347 523,87 €	- 347 523,87 €	- €
10002	ACQUISITION DE MATERIEL	48 458,62 €	- 9 301,55 €	39 157,07 €
10004	TVX BATIMENTS COMMUNAUX	59 306,32 €	12 600,72 €	71 907,04 €
1001	AMENAGEMENT DES CHEMINS / VOIRIE	78 838,00 €	93 687,40 €	172 525,40 €
1003	ACQUISITIONS FONCIERES	39 000,00 €	- 21 000,00 €	18 000,00 €
2008	AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE	312 590,95 €	- 157 755,87 €	154 835,08 €
OPFI	Opération financière	364 214,41 €	20 093,31 €	384 307,72 €
OPNI	Opération non individualisée	136 459,37 €	- 136 459,37 €	- €
Total recettes d'investissement		1 386 391,54 €	- 545 659,23 €	840 732,31 €

➤ **Des acquisitions de matériels.**

La commune doit continuer à investir dans des logiciels de gestion notamment pour le cimetière.

Au centre aéré et à la cantine divers petits investissements ont été inscrits comme des tables, des chaises, un congélateur, un four, des placards....

Divers matériels pour les services communaux (bibliothèque, administration, techniques).

➤ **Des travaux sur les bâtiments communaux**

Chauffage du fort Gibron

Portes et peinture de la Fraternelle

Reprise des terres communes au cimetière

Mise aux normes des bâtiments communaux

Amélioration du local pour la petite restauration au jeu de boules

➤ **Les chemins et la voirie :**

Réfection du chemin de St Anne
Aménagement de la montée de La Garde
Panneau d'affichage
PEI du camping
Réfection de la rue du Cros

➤ **En termes d'acquisition foncière**

Possibilité d'acquérir un local commercial place du Général de GAULLE

➤ **Des aides aux particuliers**

Plan façade

➤ Pour **poursuivre la réhabilitation et l'embellissement du village**, dans le cadre du projet 'Chemin faisant' reste à réaliser :

- Sécuriser les cheminements : réalisation de garde-corps et grilles, installation de lanternes au Fort Gibron
- Embellir le cœur de village : réalisation d'une calade dans l'Endronne, d'un escalier en calade qui part de derrière la porte Saint Germain vers le Fort Gibron, d'une calade dans la descente du Moulin
- Réhabiliter et créer des espaces publics : réalisation d'un mur à abeille, plantation d'arbres,

OPERATIONS FINANCIERES

Déficit d'investissement : 41 307,15€

Virement de la section recettes de fonctionnement : 41 307,15€ versés au compte 1068 pour compenser le déficit

Virement de la section recettes de fonctionnement : 214 019,17€ versés au compte 021 en recettes d'investissement pour équilibrer le budget

Concernant la ligne emprunts et dettes assimilées :

En dépense, le remboursement 2022 est de 62 850,65€ en capital contre 78732,82€ en 2021

En recette, il est à noter que la commune n'envisage aucun nouvel emprunt cette année

IV. Conclusion :

Grace à nos efforts budgétaires, nous sommes sortis du réseau d'alerte.

Cependant, nous restons vigilants afin de conforter cette situation.

Nous n'envisageons aucun emprunt pour 2022.

Nous poursuivons nos efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Nous concentrons l'essentiel de nos investissements sur le centre du village afin que les réalisations profitent au plus grand nombre de Corrensois.

